

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY  
CDV/CD

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°116.2025  
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**RUE SAINT VICTOR**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** la demande de la société KLBPT 4 allée saint Fiacre – 91620 LA VILLE DU BOIS  
Pour le compte de la Ville,

**CONSIDÉRANT** que des travaux de terrassement et coulage de massif ne permettent pas d'assurer le stationnement et la circulation des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

**A R R Ê T É**

**Du jeudi 10 avril au mardi 15 avril 2025 inclus :**

**RUE SAINT VICTOR**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur toute l'emprise de chantier délimitée par un balisage réglementaire.

En cas d'incidence des travaux sur la collecte des ordures ménagères, l'entreprise pourrait être amenée à organiser par ses propres moyens des points de regroupement.

Le cas échéant, les enrobés définitifs ou autres revêtements de finition, devront être réalisés durant la période du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.  
Les piétons seront déviés et renvoyés sur le trottoir opposé aux travaux en utilisant les traversées piétonnes existantes.  
La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3 :**

Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieu indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

**Article 4 :**

La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par la société KLBPT 4 allée saint Fiacre – 91620 LA VILLE DU BOIS pour le compte de la Ville.

**Article 5 :**

M. le Commissaire de Police,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,  
M. le Chef de Service de la Police Municipale,  
M. le Directeur Général des Services,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :  
À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Montmorency, le 3/2/2025.

**Jean-Pierre DAUX**

Adjoint au Maire  
Délégué aux transports, à la voirie et aux  
Télécommunications



Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

..... 2 places de stationnement/ mise en place de barrière "ROUTE BARREE"  
.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal     Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone         Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :     
Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 2016 03 20 2015

Nom : MARTIN Prénom : Catherine Qualité : Responsable service chantier

**Délaï de réponse**

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : \_\_\_\_\_

Destinataire : \_\_\_\_\_  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro / Voie : \_\_\_\_\_  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_

SPECIMEN  
DICTservices.fr

**DT (Déclaration de projet de travaux)**

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,3,2,6,9,8,7,9,4,S  
N° affaire du responsable du projet : 6967376  
Date de la déclaration : 26 / 03 / 2025

Responsable du projet, personne morale  Responsable du projet, personne physique  Déclaration conjointe DT/DICT

**DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)**

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,3,2,6,9,8,7,9,4,S  
N° affaire de l'exécutant des travaux : 6967376  
Date de la déclaration : 26 / 03 / 2025  
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : INITIAL

**Responsable du projet** (1) : Champs facultatifs

Dénomination : K.LBTP  
Pays : FRANCE N° SIRET : 7,9,7|8,2,6|9,5,5|0,0,0,1,6

**Représentant du responsable du projet**

Dénomination : K.LBTP  
Complément / Service : LEAO-BORGES  
N° : \_\_\_\_\_ Voie : 4, Allée de saint Fiacre  
Lieu-dit / BP : 91620  
Code postal : 9,1,6,2,0 Commune : LA VILLE DU BOIS  
Personne à contacter : LEAO-BORGES KAYO  
Tél. : 0,1,6,9,0,1,3,9,5,1 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : dict@klbtp.fr

**Exécutants des travaux** (1) : Champs facultatifs

Dénomination : K.LBTP  
Complément / Service : LEAO-BORGES  
N° : \_\_\_\_\_ Voie : 4, Allée de saint Fiacre  
Lieu-dit / BP : 91620  
Code postal : 9,1,6,2,0 Commune : LA VILLE DU BOIS  
Pays : FRANCE N° SIRET : 7,9,7|8,2,6|9,5,5|0,0,0,1,6  
Personne à contacter : LEAO-BORGES KAYO  
Tél. : 0,1,6,9,0,1,3,9,5,1 Fax(1) : \_\_\_\_\_  
Courriel(1) : dict@klbtp.fr

**Emplacement du projet**

Adresse(2) : Rue de Luxembourg  
CP : 9,5,1,6,0 Commune principale : Montmorency  
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

**Emplacement des travaux** (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : Rue de Luxembourg  
CP : 9,5,1,6,0 Commune principale : Montmorency  
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

**Souhaits pour le récépissé**

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)  
Mode de réception du récépissé souhaité : \_\_\_\_\_  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : \_\_\_\_\_ Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

**Souhaits pour le récépissé**

Mode de réception du récépissé souhaité : Par mail  
Si mode de réception par voie électronique, précisez :  
Capacité d'impression des plans : Taille : A3 Couleur :   
Souhait de plans vectoriels :  au format : \_\_\_\_\_

**Projet et son calendrier** (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
Décrivez le projet : Travaux genie civil

Emploi de techniques sans tranchées :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : 07 / 04 / 2025 Durée du chantier : 9,0 jour(s)

**Travaux et leur calendrier** (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : OTR  
Décrivez les travaux : Travaux genie civil

Techniques utilisées(3) : MAN | PEL | VIB  
 Autre, précisez la technique : \_\_\_\_\_  
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : 100 cm  
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux  
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non  
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : \_\_\_\_\_ m  
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.  
Date prévue pour le commencement des travaux : 07 / 04 / 2025  
Durée du chantier : 9,0 jour(s)

**Investigations complémentaires par le responsable du projet** (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires :  Oui  Non  
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : \_\_\_\_\_  
Date des investigations complémentaires : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT  
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

**Signature du responsable du projet ou de son représentant**

Nom du signataire : Kayo Borges  
Signature : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : \_\_\_\_\_

**Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant**

Nom du signataire : Kayo Borges  
Signature : Signé électroniquement sur www.dictservices.fr  
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1